

Participation au groupe de travail sur le pacte enseignant

Améliorer la rémunération des enseignants :

- Augmenter l'ISOE part fixe selon les échelons et grade (1213,56€ à 2250€ brut)
- Revaloriser l'ISOE part modulable (profs principaux)
- Revaloriser la prime d'attractivité, avec extension aux stagiaires

Générer un déroulement de carrière plus favorable :

- Augmenter le taux de promotion à la hors classe à 23% d'ici 2025 (actuellement 17%)
- Augmenter le contingent d'accès à la classe exceptionnelle (2023) et supprimer les fonctions comme condition d'éligibilité (2024).
- Passage automatique à l'échelon spécial

Réorganiser les RDV de carrière :

- 1^{er} RDV : 5^{ème} échelon
- 2^{ème} RDV : 9^{ème} échelon
- 3^{ème} RDV : 4^{ème} échelon de la hors classe

Nous contacter : agricole@snec-cftc.fr

Rencontre avec M. Fesneau, Ministre

Le Snec-CFTC est intervenu sur les difficultés de traitement, dans des délais raisonnables, des dossiers des enseignants (primes, avancement, contractualisation, reclassement...).

M. Fesneau a inscrit des recrutements au SRH dans le budget 2023. Il s'est engagé à ce que les dossiers en cours soient réglés.

Autres sujets discutés :

- Les obligations de service des enseignants
- La réforme des bacs pro (rentrée 2023)
- Le recrutement (problématique du master) et l'attractivité du métier (mise en place du pacte enseignant)

Les représentantes du Snec-CFTC ont rappelé que la modulation génère plus de travail dans l'enseignement agricole privé que dans le public, pour le même salaire.

Le Snec-CFTC est un syndicat constructif qui reste vigilant et accompagne les situations des agents jusqu'à leur résolution.

CPPNI :

Le Snec-CFTC fait accélérer la NAO 2023

La négociation annuelle obligatoire doit répondre aux attentes des salariés face à l'inflation. **Le Snec-CFTC a dénoncé un calendrier trop lent qui renvoyait les décisions à l'automne.**

Et nous avons été entendu ! La NAO 2023 devrait se conclure avant l'été. Le Snec-CFTC défendra le pouvoir d'achat des salariés en demandant une augmentation significative des rémunérations, au CNEAP comme au GOFPA.

Le Snec-CFTC sera vigilant pour que les employeurs et la CFDT ne nous conduisent pas, comme en janvier, à une impasse.



Le Snec-CFTC vous souhaite de bien profiter de l'été.

REMBOURSEMENTS EXAMENS

Missions	BTSA	Bacs	CAPA
EXAMINATEURS par vacation de 4 heures	55 €	39 €	17 €
CORRECTEUR par copie	2,5 €	2 €	1 €
PRÉSIDENT et ADJOINT par vacation de 4 heures	56 €		

Surveillez l'apparition de cette ligne sur votre bulletin de paie :

201670 REM. ACT. FORM. RECRUT. RAPPEL ANNEE COURAN

REMBOURSEMENTS FRAIS ANNEXES

	Hébergement	Repas
Métropole et Outre-Mer	70 €	17,50 €
Grandes villes + Grand Paris	90 €	17,50 €
Paris	110 €	17,50 €
Nlle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française	90 €	21 €

Surveillez votre compte en banque !

Si vos remboursements de frais ou si vos vacations tardent à être régularisés, contactez vos représentants Snec-CFTC !